

Pass'Sport

- Bien qu'aucune information officielle n'ait, pour l'instant, été communiquée auprès des instances de la FFF, le dispositif Pass'Sport du Ministère des Sports devrait être renouvelé pour 2026.
- Il semble que les élèves âgés de 7 à 17 ans et concernés par l'ARS pourront en bénéficier cette année.
- Le montant par licencié reste fixé à 70€ (comme l'année dernière) mais nous ne savons pas du tout à quel moment il sera disponible.
- Les licences devant être signées bien avant la rentrée scolaire, nous demandons à chaque licencié de payer, dès que possible, l'intégralité de la licence.
- Pour tous ceux qui pensent être concernés, possibilité de déduire le montant du Pass du paiement de la licence, en espèces ou par chèque(s), lors des permanences. Le complément, par chèque de caution de 70€ par licencié, sera alors demandée.
- Ce chèque sera rendu, ou détruit, à la remise du Pass complet : transfert du mail reçu ou du pass dématérialisé (format PDF) à l'adresse gariou.didier@free.fr.
- Pour les bénéficiaires ayant payé intégralement la licence en ligne, nous procéderons après coup, comme les années précédentes, aux remboursements des sommes correspondantes par virements bancaires (sur présentation des justificatifs complets et d'un RIB).